

A mon avis, tout ce qui est essentiellement nécessaire au bien-être du peuple, que ce soit d'une nature commerciale ou autre.

M. DAVIES (I.P.E.): Alors cela règle la question.

M. DAVIN: L'Ecriture permet-elle cela?

M. COATSWORTH: Oui.

M. DAVIN: Où cela?

M. COATSWORTH: Je crains que mon honorable ami n'ait pas lu l'Ecriture, car il saurait qu'elle permet les travaux de nécessité et de bienfaisance.

M. DAVIN: Ne soyez pas trop certain que je ne puisse lire l'Ecriture plus attentivement que vous ne l'avez fait.

M. COATSWORTH: Je recommanderai à mon honorable ami de Bellechasse (M. Amyot) de passer ce livre à son voisin (M. Davin) qui pourra voir, en le lisant attentivement, que ces choses sont permises le dimanche. Si mon honorable ami ne peut trouver précisément où cela se trouve, je lui rappellerai ces paroles du Sauveur lorsqu'il demande: Si le bœuf ou l'âne de votre voisin tombe dans un puits, ne doit-on pas l'en retirer le jour du—Seigneur? Mon honorable ami d'Assiniboia rit. Il va dire, je suppose, que cela n'a aucun rapport direct avec l'impression des journaux; mais le principe est pour tout travail absolument nécessaire. Je crois même que nous pouvons aller plus loin que mon honorable ami de Wellington (M. McMullen). Le travail des imprimeurs, le dimanche soir, pour le journal du lundi, quand même cela ferait partie de l'impression du journal, en tenant compte, cependant de la condition des affaires du pays, c'est un travail nécessaire et essentiel comme peuple commercial.

M. McMULLEN: Je désire dire quelques mots en réponse à l'honorable député de Toronto (M. Coatsworth) et aussi à l'honorable député de Grey (M. Masson). J'admets avec l'honorable député de Toronto que, parce que ce bill ne prévoit pas tous les abus, ce n'est pas une raison pour le rejeter. L'honorable député de Norfolk-nord (M. Charlton), dans son bill, vise une chose: le journal du dimanche. Quant à ceux engagés dans le travail préliminaire c'est une question toute différente.

L'honorable député de Grey dit que l'auteur de ce bill devrait présenter sa mesure dans la législature locale. Ainsi, par exemple, il veut atteindre la profanation du dimanche par les chemins de fer, ce qui est certainement de la juridiction de ce parlement. Il veut aussi atteindre la violation de la loi par le travail sur les canaux, une matière de la juridiction fédérale.

Maintenant, quant aux remarques de mon honorable ami au sujet de l'honorable député d'Assiniboia (M. Davin), et sa citation de l'Ecriture relativement à l'accomplissement de travaux de nécessité et de bienfaisance, le jour du Seigneur, il me semble que l'honorable député d'Assiniboia est tombé dans le puits, bien que je ne veuille pas dire qu'il appartienne à l'une des deux classes mentionnées dans cette citation. Après ce qu'a dit l'honorable député du presbytérianisme, je regrette qu'il se vante d'appartenir à cette Eglise. L'honorable

M. COATSWORTH.

député dit qu'il suit assidûment les pratiques religieuses lorsqu'il est chez lui; je regrette qu'il ne fasse pas de même ici. Il peut se faire, cependant qu'étant au milieu de ses électeurs là-bas, il ait un but politique qu'il n'a pas ici.

M. AMYOT: Il vaut mieux s'entendre et exposer les faits tels qu'ils sont. Il est admis que dans notre pays on commence à préparer le dimanche soir le journal du lundi matin. Je ne blâme pas les journaux. Les typographes commencent à se reposer le samedi soir. Ils suivent la vieille coutume de commencer le soir la journée du repos, et ils reprennent l'ouvrage le dimanche soir. Cela leur est permis par leur religion, et je n'y vois pas de mal. J'ai ici une liste des journaux qui commencent le dimanche soir le travail du lundi: A Montréal, la *Gazette*, le *Herald* et *La Minerve*; à Québec, le *Chronicle*,—et quand il y avait un journal catholique français, il faisait de même—; à Toronto, le *Globe*, l'*Empire*, le *Mail* et le *World*; à Ottawa, le *Citizen*. Ils le font tous.

Quelques VOIX: Oh! oh!

M. AMYOT: J'espère que l'on ne donnera pas une fausse interprétation à mes paroles. Or si les journaux agissent ainsi, ceux qui reçoivent leur journal le lundi, partagent la responsabilité. Maintenant, pourquoi serait-il plus permis au typographe de travailler de 7 heures du soir jusqu'à minuit le dimanche, qu'à l'homme ou un garçon de vendre le journal le dimanche matin. Si le journal est immoral, c'est une offense prévue par la loi du pays, que ce journal soit publié le dimanche ou un autre jour. Mais si c'est un bon journal et que l'ouvrier n'ait de temps que le dimanche après-midi pour le lire, pourquoi le priver de ce privilège? Vaudrait-il mieux que l'ouvrier achetât un roman dans le cours de la semaine pour le lire le dimanche? Si le journal contient les discours de l'honorable auteur de ce bill, et qu'un homme le lise le dimanche, cela équivaut assurément à une lecture spirituelle. Si on lit dans un journal qu'aux Etats-Unis, l'immoralité est tellement répandue qu'on n'y observe pas le dimanche, et que c'est avec un tel pays qu'on veut négocier un traité de libre-échange, cette lecture aura certainement sur le peuple canadien un effet moral et utile.

Maintenant, de quel droit l'honorable député veut-il priver la population de notre province de ses journaux? L'honorable député n'a pas répondu à cette question. Nous n'aurions pas consenti à entrer dans la Confédération, si l'on nous eut dit que nous entrions par le fait même dans l'Armée du Salut et qu'il nous faudrait changer notre manière d'observer le dimanche. Nous avons fait un pacte commercial, laissant de côté la religion. Pourquoi, parce qu'il croit que cela ne convient pas d'acheter un journal, le dimanche, l'honorable député veut-il nous faire partager son idée? Est-ce là de la tolérance? Nous avons toujours eu, et nous voulons continuer d'avoir nos journaux du dimanche, et l'honorable député n'a aucun pouvoir de nous priver de ce droit. Est-ce dans l'intérêt de la religion? Je dis qu'il n'est ni mon curé ni mon missionnaire; il n'a aucune juridiction en matière de religion. Sous ce rapport, j'en connais peut-être autant que lui; j'ai lu la bible peut-être autant que lui et j'ai étudié autant que lui ces questions. En tous cas, si ce n'est pas moi, il y en a